

Motion pour le libre choix de l'école durant la scolarité obligatoire

Les besoins, les attentes et les souhaits de nos enfants sont fort différents. Malheureusement, ces facteurs ne jouent pas de rôle lors de l'enclassement. La décision d'enclassement est administrative et se fonde sur un seul critère de sélection: le numéro postal du domicile. L'enfant, la mère et le père ne peuvent pas faire valoir leur opinion et sont sous la tutelle des autorités.

Les parents et les enfants, en tant que décisionnaires déterminants, ne sont pas entendus sur la liberté de choix de l'école. La mère et le père connaissent le mieux les besoins et les attentes de leur enfant. Les parents et leurs enfants devraient donc pouvoir choisir librement l'école durant la scolarité obligatoire. C'est de cette façon uniquement que les besoins individuels des enfants pourront être pris en considération, **indépendamment** des possibilités financières des parents et du domicile.

Nous proposons de modifier la loi dans ce sens, afin de mettre en place les possibilités du libre choix de l'école (véritable liberté dans le choix de l'école, indépendamment des possibilités financières) et d'encourager ainsi une certaine concurrence pédagogique entre les écoles de scolarité obligatoire dans le canton de Fribourg.

Motion pour le libre choix de l'école publique durant la scolarité obligatoire

Les besoins, les attentes et les souhaits de nos enfants sont fort différents. Malheureusement, ces facteurs ne jouent pas de rôle lors de l'enclassement. La décision d'enclassement est administrative et se fonde sur un seul critère de sélection: le numéro postal du domicile. L'enfant, la mère et le père ne peuvent pas faire valoir leur opinion et sont sous la tutelle des autorités.

Les parents et les enfants, en tant que décisionnaires déterminants, ne sont pas entendus sur la liberté de choix de l'école. La mère et le père connaissent le mieux les besoins et les attentes de leur enfant. Les parents et leurs enfants devraient donc pouvoir choisir librement l'école durant la scolarité obligatoire. C'est de cette façon uniquement que les besoins individuels des enfants pourront être pris en considération, **indépendamment** des possibilités financières des parents et du domicile.

Nous proposons de modifier la loi dans ce sens, afin de mettre en place les possibilités du libre choix de l'école et d'encourager ainsi une certaine concurrence pédagogique entre les écoles publiques de scolarité obligatoire dans le canton de Fribourg.

Motion pour des soutiens publics aux écoles libres

Le succès scolaire dépend en grande partie du bien-être de l'enfant dans son école.

Pour la majorité des enfants, cette situation est donnée dans l'école de leur quartier. Des parents parlent de l'épanouissement de leur enfant après un changement d'école. Un autre environnement, un concept pédagogique différent ou une autre personne enseignante peuvent avoir un effet bienfaiteur.

En Suisse, la décision d'enclassement est administrative. Seules les familles riches peuvent choisir l'école de leur enfant, soit en déménageant dans un "meilleur quartier" ou en choisissant une école privée.

Nous voulons changer cette situation sociale inéquitable. Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'une instruction optimale répondant à ses capacités et ses talents, ce dont profitera toute notre société. Chaque écolière et chaque écolier doit avoir accès à une école reconnue placée sous la surveillance de l'état.

L'octroi de soutiens publics aux coûts de scolarisation dans les écoles libres a pour buts: - d'encourager la diversité de l'offre éducative, - de reconnaître publiquement les prestations de ces institutions et des parents, notamment des parents dont la situation financière est moins bonne, - de même que d'apporter un allègement partiel aux communes pour leurs propres écoles et jardins d'enfants.

Nous proposons de modifier la loi dans ce sens pour la mise en place d'un forfait annuel par enfant de CHF 5000.00 octroyé aux écoles libres reconnues par le canton ou aux parents dont les enfants sont scolarisés dans une école libre.